



Département des YVELINES

jeudi 5 juillet 2018

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE  
Canton de Bonnières-sur-SeineMAIRIE  
DE  
CONDÉ-SUR-VEGREGRE**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 JUIN 2018**

L'An deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

**Etaient présents** : MM Josette JEAN, Christiane GUIGNON, Michel BARBIER, Florence LION, Brigitte LAUVAUX, Olivier DAPPE, Stéphane DEBIAIS, Thierry LENNE, Nicole BIGEARD, Marianne MONNIN, Christine FELL, Julien MILLET

**Etait absent excusé représenté** : Charles BELLANGER a donné pouvoir à Michel BARBIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Florence LION se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Madame le Maire souhaiterait rajouter 5 points supplémentaires :

- ⊗ **Institution d'un Droit de Prémption Urbain,**
- ⊗ **Modification de la délibération n°047/2018 concernant l'affectation de résultat en section d'investissement,**
- ⊗ **Modification de la délibération n°048/2018 concernant la Budget Primitif en section d'investissement.**
- ⊗ **Conseil Départemental : convention modifiée suite à l'ajour du réseau d'eau pluviale,**
- ⊗ **Inondations**

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité l'ajout de ces points.

**URBANISME****APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les raisons et obligations qui ont lancé la procédure de révision du PLU.

Les conseillers municipaux n'ayant pas reçu le dossier complet du PLU révisé pour approbation ce jour, ce point est reporté au Conseil Municipal fixé le 25 juin 2018 à 20h30.

**INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAINE**

A l'issue de l'approbation du PLU de la Commune de Condé sur Vesgre, il convient de délibérer sur l'emprise du Droit de Prémption Urbain sur le territoire communal pour tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future.

Les conseillers municipaux n'ayant pas reçu les documents nécessaires pour approbation ce jour, ce point est reporté au Conseil Municipal fixé le 25 juin 2018 à 20h30.

## **FINANCES**

### **MODIFICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Après contrôle des documents budgétaires par les services de la Préfecture des Yvelines, il convient d'apporter une modification sur le compte administratif 2017.

En effet, lors de l'établissement du budget primitif 2018, nous avons enregistré des restes à réaliser 2017 mais avons omis de les enregistrer dans le compte administratif 2017.

Il convient de modifier le tableau comme suit :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Dépenses	- 1 001 196.26	- 784 269.13
Recettes	+ 934 379.49	+ 1 084 748.18
Excédent reporté 2016	+ 210 000.03	+ 94 195.78
RAR dépenses 2017	-	- 485 757.78
RAR recettes 2017	-	+373 578.20
Résultats 2017	<b>143 183.26</b>	<b>282 495.25</b>

Soit un excédent de clôture 2017 = 425 678.51

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté et modifié.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 047/2018 DU 11 AVRIL 2018 EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Vu la modification du Compte administratif 2017 par l'apport des restes à réaliser et donc de la modification du résultat 2017, Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'excédent d'investissement 2017 reporté au Budget Primitif 2018 doit être modifié.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2017 qui s'élève à :

- 282 495,25 euros en report à nouveau en section d'investissement au chapitre 001.

### **PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 048/2018 DU 11 AVRIL 2018**

Vu la modification du Compte administratif 2017 présentée précédemment ainsi que la délibération concernant l'affectation du nouveau résultat 2017, il convient de modifier la section d'investissement du Budget Primitif 2018 au chapitre 001 Excédent d'investissement reporté ainsi que le chapitre 23 Immobilisation en cours.

Après distribution de tableau détaillé par article à chaque Conseiller, Madame le Maire présente le détail de la section d'investissement modifiée, à savoir :

#### **Section d'Investissement : 1 060 533.45 euros**

##### **Dépenses**

Chapitre 16 Remboursement d'Emprunts	167 000.00 euros
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	15 000.00 euros
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	35 000.00 euros
Chapitre 23 Immobilisations en cours	357 775.67 euros
Reste à Réaliser	485 757.78 euros

## **Recettes**

Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté	282 495.25 euros
Chapitre 024 Produits des cessions	250 000.00 euros
Chapitre 10 Dotation fonds divers et réserves	30 000.00 euros
Chapitre 13 Subventions d'investissement	124 460.00 euros
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	0.00 euros
Reste à Réaliser	373 578.20 euros

Après toutes explications se rapportant aux modifications du budget primitif 2018, le Conseil Municipal, à la majorité, 12 pour et 1 abstention, **ADOpte** le budget primitif de l'année 2018 en section d'investissement tel que modifié ci-dessus.

## **FINANCES**

### **RIFSEEP – REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Compte-tenu du principe de parité en matière indemnitaire, le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale instituant les équivalences entre les cadres d'emplois territoriaux et les corps de l'Etat, rend possible la transposition du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale, au fur et à mesure de la publication des arrêtés ministériels des corps de l'Etat correspondants.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur la nécessité de mettre en place le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire remplaçant « les primes (Indemnité d'exercice des Missions de Préfecture et Indemnité d'Administration et de Technicité) » anciennement versées.

Les agents pouvant bénéficier du régime indemnitaire tel que défini sont :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel

Seuls sont concernés les agents relevant des cadres d'emplois territoriaux suivants :

Administrateurs, attachés, rédacteurs, secrétaires de mairie, adjoints administratifs, animateurs, adjoints d'animation, Educateurs des APS, Opérateurs des APS, Conseillers socio-éducatifs, assistants socio-éducatifs, agents sociaux, ATSEM, adjoints techniques, agents de maîtrise...

Le RIFSEEP est constitué de deux parts cumulables :

- D'une part, une part fixe, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions et à l'expérience,
- D'autres part, une part variable, le complément indemnitaire annuel (CIA), liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon le groupe de fonctions défini conformément aux dispositions suivantes :

1. Définition des groupes de fonction : les fonctions d'un cadre emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :
  - 1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
  - 2° Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
  - 3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.
2. Définition des critères pour la part fixe (IFSE) : la part fixe tiendra compte des critères ci-après :
  - Le groupe de fonctions
  - Le niveau de responsabilité
  - Le niveau d'expertise de l'agent
  - Le niveau de technicité de l'agent
  - Les sujétions spéciales

- L'expérience de l'agent
- La qualification requise

Il fera l'objet d'un réexamen à chaque changement de fonction ou de grade. En l'absence de changement, le réexamen intervient au moins tous les quatre ans.

Le cas échéant, la part fixe (I.F.S.E) est cumulable avec :

- Les dispositifs d'intéressement collectif,
  - Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, permanences...),
  - La prime de responsabilité versée au DGS,
  - L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE).
3. Définition des critères pour la part variable (CI) : le complément indemnitaire (part variable) tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle:
- La réalisation des objectifs
  - Le respect des délais d'exécution
  - Les compétences professionnelles et techniques
  - Les qualités relationnelles
  - La capacité d'encadrement
  - La disponibilité et l'adaptabilité

Les modalités de versement se feront :

- Pour la part fixe : semestriellement.  
Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel, temps non complet, ...
- Pour la part variable : annuellement non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le RIFSEEP étant lié à l'exercice des fonctions, des modulations fondées sur l'absentéisme ou des sujétions particulières sont possibles.

Pour la part fixe : une retenue de 1/30<sup>ème</sup> du Régime indemnitaire sera appliquée par jour d'absence (hors jours d'hospitalisation) en cas de congés maladie. En cas de congés pour accident de travail et maladie professionnelle, de congés d'adoption, de maternité, de paternité, cette part suivra le sort du traitement.

Pour la part variable : le montant global du complément indemnitaire est réduit de 1/12<sup>ème</sup> à chaque fraction de 30 jours d'absence dans la même année civile (pour tous les congés confondu hors congés annuels)

Le montant annuel dont bénéficiait l'agent en application des dispositions réglementaires antérieures est maintenu, à titre individuel.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits relatifs au versement du RIFSEEP ont été prévus et budgétisés au BP 2018 sur la base des primes versées en 2017.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la mise en place du RIFSEEP pour l'intégralité des agents communaux.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

Les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire IEMP et IAT sont abrogées.

## **TRAVAUX**

### **CONTRAT RURAL : POINT SUR LES TRAVAUX**

Monsieur Barbier fait un point sur l'avancement des travaux :

- Phase 2 : Travaux de l'étage, bureau du Maire et secrétariat du maire en cours.

### **PLACETTE DES GENERATIONS**

Monsieur Barbier fait un point sur les travaux en cours :

- Manque l'installation des barrières et potelets,
- Coffret eau et électricité en attente,
- Plantation à l'automne.

Madame le Maire rencontre le lotisseur début juillet pour acter l'acquisition et la réception de la placette.

### **TRANSFERT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Madame le Maire a rencontré deux représentants de La Poste afin d'établir le planning de transfert de l'Agence Postale Communale dans les nouveaux locaux de la Mairie.

Pose du nouveau mobilier par les services de la Poste deuxième semaine d'août.

Madame le Maire souhaite que l'ouverture officielle de l'APC ait lieu au plus tard le 10 septembre 2018.

### **FIBRE**

Monsieur Barbier fait un point sur les travaux en cours :

- Travaux réalisés devant la Mairie pour la monter en débit de la commune d'Adainville.
- Fibre disponible sur la commune fin 2018. Nous sommes en attente des informations plus précises des opérateurs.

## **SECURITE**

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Madame le Maire souhaite faire une mise au point sur l'organisation des services lors du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

Suite aux orages et pluies diluviennes qui se sont abattus sur le territoire dans la nuit du 11 juin, la commune a été de nouveau touchée par des inondations. Il a donc fallu mettre en place le plan communal de sauvegarde. Une trentaine d'habitations ont été impactées par la montée des eaux.

Monsieur Stéphane Debiais fait un rapide compte-rendu des interventions qui ont été réalisées sur la commune.

Madame le Maire souhaite souligner la réactivité et l'action de ses adjoints sur le terrain ainsi que du personnel administratif.

Le problème de réseau téléphonique sur le territoire communal pénalise le bon fonctionnement et la réalisation du PCS.

## **SIVOM A.B.C.**

### **COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ECOLE**

Madame le Maire énonce les points abordés lors du dernier Conseil d'Ecole du 5 juin 2018. La commune était représentée par Madame Guignon qui apporte des précisions sur le déroulement de cette réunion. En effet, les représentants de parents d'élèves ont exprimés la volonté de ne pas être présent à ce conseil d'école.

1. Volet pédagogique :
  - a. Organisation de la rentrée scolaire 2018
  - b. Effectifs

- c. Elections des représentants de parents
2. La vie des écoles,
3. Questions des délégués de parents d'élèves.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a rencontré, avec Monsieur Trochet Président du SIVOM A.B.C., l'Inspectrice d'Académie le 13 juin dernier afin d'évoquer les problèmes rencontrés au sein du RPI.

Madame le Maire se réjouit de la réussite de la soirée théâtre de rue « Les Fugaces » avec la participation de l'association Abracadabra malgré les intempéries.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'invitation du SIVOM ABC pour le barbecue du 29 juin prochain et demande à ce que chacun réponde directement.

## **CCPH**

### **COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du dernier Conseil Communautaire du 31 mai 2018 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Administration générale
  - a. SIEED : adhésion de la Communauté de Communes de la Haute vallée de Chevreuse,
  - b. SIEED : Convention de versement de la participation aux dépenses liées aux déchets ménagers.
2. Voirie :
  - a. Triennal 2016/2019 : Conventions de mandat
  - b. Marché de fauchage,
  - c. Marché de gravillonnage.
3. SPANC :
  - a. Marché de contrôles,
  - b. Tarification des usagers.
4. Portage de repas :
  - a. Marché de fourniture de repas.
5. Questions diverses

### **COOPERATION DECENTRALISEE – DECISION DE POURSUITE DU PARTENARIAT MIS EN PLACE AVEC NOTRE VILLAGE BALANDINE**

Madame Guignon présente les différents projets évoqués par les villageois de Balandine pour l'évolution de leur village :

- jardin potager des femmes
  - Panneau solaire et pompe,
  - Goute à goutte
- Ecole
  - Mur d'enceinte
  - Panneau solaire pour l'eau
  - ordinateur pour le directeur
- Jeunes du village
  - cybercafé,
- Médical
  - Panneau solaire pour l'alimentation en eau de la maternité

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la volonté de la commune de continuer son partenariat avec Kassoumaï 78 pour le village de Balandine

Après toutes explications,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**SOUHAITE** continuer son partenariat avec Balandine par le biais de Kassoumaï.

### **ALSH**

Madame le Maire annonce que le Centre de Loisirs de Condé devrait accueillir à compter de septembre 2018, 49 enfants pendant les mercredis des périodes scolaires avec l'utilisation des locaux « bibliothèque et atelier » de l'école de Condé après accord du Sivom ABC.

Il a été constaté l'utilisation de produits phytosanitaires lors de l'entretien paysager des espaces verts autour du Centre de Loisirs en contradictions avec les obligations du zéro phyto.

Madame le Maire a interrogé Monsieur Mansat, Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais sur cette problématique mais n'a pas obtenu de réponse satisfaisante.

### **VOIRIE**

Madame le Maire fait état de quelques dossiers à traiter :

- Route de la Colonie croisement du chemin de la Houssine : problème d'écoulement des eaux de ruissellement venant du chemin côté Adainville sur la route de la Colonie par manque de fossé. Il convient de prévoir une traversée de route par busage.
- Rue de la Fontaine Saint Germain : suite aux inondations, un trou s'est formé par l'affaissement de la chaussée sur le deuxième pont avant le lavoir. Le service voirie de la CCPH se charge de la réparation.

### **TRANSFERTS DE COMPETENCES**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal des ses interrogations sur le transfert de compétences à la CCPH, à savoir :

1. Le Président du SIEED, dont la compétence a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, conteste la convention qui doit être signée entre le SIEED et la CCPH (Monsieur Baudot Président du SIEED et Monsieur Mansat, Vice-président du SIEED !!)
2. La CCPH a recruté une étudiante qui doit rencontrer les communes pour préparer une étude devant servir aux transferts des compétences Eau et Assainissement ; On se doit d'être attentif !!

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – FORUM APPRENTISSAGE**

Madame le Maire annonce que le Forum de l'apprentissage aura lieu en 2019 et organisé par la CCPH

### **CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE**

#### **PLAN VELO ILE DE FRANCE MOBILITES**

Les membres du Conseil Municipal souhaitent étudier les documents avant d'émettre un avis sur ce point. Il est convenu qu'il sera débattu lors du prochain Conseil Municipal prévu le 25 juin 2018 à 20h30

### **CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES**

#### **RD 983 – PROGRAMME TRIENNAL DE VOIRIE**

Madame le Maire informe son conseil avoir reçu la convention modifiée comprenant outre la réfection des trottoirs au droit de la RD 983, la prise en compte dans le programme triennal de voirie 2016-2019, les travaux d'assainissement Eaux Pluviales sur la rue du Vieux Village et la pose des fourreaux pour la Fibre sur la RD 983.

Le montant prévisionnel des travaux dépassant les travaux subventionnables, il restera à charge de la commune la somme de 69470€ qui seront réglée en 3 échéances, selon les modalités suivantes :

- ☞ Un premier versement égal à un tiers de l'estimation de la participation communale soit 23 156€ interviendra à la notification de l'ordre de service prescrivant de démarrer les travaux.
- ☞ Un second versement égal à un tiers de l'estimation de la participation communale soit 23 156€ interviendra après la réception des travaux.

- ∞ Le solde, éventuellement ajusté selon les modalités fixées par l'article 4, interviendra au terme du délai de garantie de parfait achèvement des travaux, soit 1 an à partir de la date retenue comme date d'achèvement des travaux.

Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal se prononcent sur les modifications apportées à cette convention.

Après avoir entendu l'exposer de Madame le Maire  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**ACCEPTÉ** les modifications apportées  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention modifiée.

### **TRAVAUX SUR LA RD 936**

Le Conseil Département des Yvelines prévoit de reprendre la couche de roulement sur la RD 936 au Hallier pour 2020.

Le SIAEPFR remplacera les canalisations d'eau potable sur ce même tronçon fin 2019

Madame le Maire a demandé à ORANGE et ENEDIS la possibilité d'enfouissement des réseaux lors de ces travaux.

Les dossiers sont en cours.

### **SEY ET ENERGIES SOLIDAIRES**

#### **DOSSIERS EN COURS**

Monsieur Barbier rencontrera dans les prochains jours le responsable d'Energies Solidaires à qui il remettra l'ensemble des éléments nécessaires pour l'étude et le diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux.

#### **SIAEP FR**

#### **POINT TRAVAUX**

Il reste quelques enrobés à terminer rue du Vivier et une finition de caniveau devant le 11 rue du Vieux Village.

### **ADMINISTRATIF**

#### **LOCATION TENTES, TABLES ET BANCS**

Madame le Maire reviendra sur ce point lors d'un prochain conseil.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Commission de Sécurité de la Salle Polyvalente Intercommunale**

Madame le Maire demande à Monsieur Barbier d'être présent lors de la Commission de Sécurité de la Salle Polyvalente Intercommunale qui a lieu le 21 juin 2018 à 9h15.

### **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL**

#### **Permis de construire en cours d'instruction :**

SERAFIM	18, rue du Hallier	Construction Maison
---------	--------------------	---------------------

#### **Permis de construire accordé**

LE BAS	14, rue du Gué Porcherel	Construction Maison + carport
--------	--------------------------	-------------------------------

#### **Permis de construire refusé**

NEANT

#### **Déclaration Préalable en cours d'instruction**



DAUVERT	31, rue de la Vesgre	Clôture
DOS SANTOS CORREIA	3, rue du Vieux Village	Ravalement + création marquise
BRACONNIER	18, Clos d'Houël	Clôture
RENARD	18, rue de la Poterie	Mure de clôture en remplacement de haie
DAUDIGNY	28, rue des Brières	Ravalement de façade

**Déclaration Préalable accordée**

UN TOIT POUR TOI	21, route de la Mare aux Biches	5 Habitations légères de loisirs
------------------	---------------------------------	----------------------------------

**Déclaration Préalable accordée tacitement**

NEANT

**Déclaration Préalable rejetée**

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h07

Le Maire  
Josette JEAN

